

Les taux de rétrocession moyens et maximums que le Groupe UFF perçoit pour chaque type d'OPC

Dénomination		Taux moyen	Taux maximum
FCPI/FCPR/FIP <sup>(1)</sup>		1,38 %	1,38 %
OPC et FIA	Actions internationales <sup>(1)(2)</sup>	1,22 %	1,30 %
OPC et FIA	Actions des pays Union Européenne <sup>(1)(2)</sup>	1,71 %	1,70 %
OPC et FIA	Actions des pays de la zone euro <sup>(1)(2)</sup>	1,32 %	1,32 %
OPC et FIA	Actions françaises <sup>(1)(2)</sup>	1,69 %	1,69 %
OPC et FIA	Autres <sup>(1)(2)</sup>	1,42%	1,77%
OPC et FIA	Obligations et autres titres de créances internationaux <sup>(1)(2)</sup>	0,44 %	1,28 %
OPC et FIA	Obligations et autres titres de créance libellés en euros <sup>(1)(2)</sup>	1,10 %	1,26 %
FCPE <sup>(3)</sup>		1,28 %	1,52 %

Les taux mentionnés ci-contre ont été déterminés d'après des positions au 16/05/2019. Les taux de rétrocession moyens correspondent aux taux de rétrocession pondérés par le montant des en-cours détenus sur chaque OPC au 16/05/2019. Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

<sup>(1)</sup> Support proposé aux personnes physiques.

<sup>(2)</sup> Support proposé aux personnes morales.

<sup>(3)</sup> Support proposé dans le cadre d'un dispositif d'Epargne salariale.